

a/61/1 Prov.1

ORIGINAL : anglais

DATE : 20 mars 2020

# Assemblées des États membres de l’OMPI

**Soixante et unième série de réunions**

**Genève, 21 – 29 septembre 2020**

Projet d’ordre du jour unifié

*établi par le Directeur général*

## Liste des points de l’ordre du jour[[1]](#footnote-2)

### Ouverture deS sessionS

1. Ouverture des sessions
2. Adoption de l’ordre du jour
3. Élection des membres des bureaux
4. Rapport du Directeur général aux assemblées de l’OMPI
5. Déclarations générales

### Organes directeurs et questions institutionnelles

1. Admission d’observateurs
2. Projets d’ordre du jour des sessions ordinaires de 2021

### Programme, budget et questions de supervision

1. Rapports sur l’audit et la supervision

i) Rapport de l’Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS)

ii) Rapport du vérificateur externe des comptes

iii) Rapport du directeur de la Division de la supervision interne (DSI)

1. Rapport sur le Comité du programme et budget (PBC)
2. Comptes rendus des réunions de l’OMPI

### Comités de l’OMPI et cadre normatif international

1. Rapport sur le Comité permanent du droit d’auteur et des droits connexes (SCCR)
2. Rapport sur le Comité permanent du droit des brevets (SCP)
3. Rapport sur le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)
4. Questions concernant la convocation d’une conférence diplomatique pour l’adoption d’un traité sur le droit des dessins et modèles (DLT)
5. Rapport sur le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) et examen de la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement
6. Rapport sur le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)
7. Rapport sur le Comité des normes de l’OMPI (CWS)

### Services mondiaux de propriété intellectuelle

1. Système du PCT
2. Système de Madrid
3. Système de La Haye
4. Système de Lisbonne
5. Centre d’arbitrage et de médiation de l’OMPI, y compris les noms de domaine

### Autres assemblées et traités

1. Traité de Marrakech visant à faciliter l’accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d’autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées
2. Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles

### Questions concernant le personnel

1. Rapports sur les questions concernant le personnel

i) Rapport sur les ressources humaines

ii) Rapport du Bureau de la déontologie

1. Amendements du Statut et Règlement du personnel
2. Désignation du président et du vice-président du Comité d’appel de l’OMPI

### Clôture des sessions

1. Adoption du rapport
2. Clôture des sessions

## Programme de travail provisoire

Il est proposé d’examiner les points de l’ordre du jour aux dates qui suivent :

Lundi 21 septembre points 1 à 5 de l’ordre du jour

Mardi 22 septembre points 5 (suite), 6, 7, 9 et 10 de l’ordre du jour

Mercredi 23 septembre points 8, 11 à 17 et 22 de l’ordre du jour

Jeudi 24 septembre points 18 à 21, 23 et 24 de l’ordre du jour

Vendredi 25 septembre points 25 à 27 de l’ordre du jour

Lundi 28 septembre réservé au cas où l’examen d’un des points de l’ordre du jour n’aurait pas été achevé le 25 septembre et aux fins de l’élaboration du rapport de synthèse par le Secrétariat

Mardi 29 septembre points 28 et 29 de l’ordre du jour

Il est à noter que le programme qui précède est proposé uniquement à titre indicatif et que n’importe lequel des points de l’ordre du jour peut être abordé n’importe quel jour entre le 21 septembre et le 29 septembre 2020 sur décision de la présidence, conformément aux Règles générales de procédure de l’OMPI.

Les séances du matin se tiendront de 10 heures à 13 heures, celles de l’après-midi de 15 heures à 18 heures et, le cas échéant, des séances de nuit pourront être organisées pour conclure les débats sur tous les points de l’ordre du jour prévus pour la journée en question.

## organes intéressés

Conformément à la pratique habituelle, le projet d’ordre du jour inclut les questions intéressant chaque organe convoqué dans le cadre de ces assemblées (voir le document A/61/INF/1), présentées de façon unifiée, c’est-à-dire qu’une question qui concerne plus d’un organe constitue un seul point de l’ordre de jour, de la manière suivante :

* Organes intéressés : tous les organes convoqués (21), énumérés dans le document A/61/INF/1

Président : le président de l’Assemblée générale de l’OMPI

Points de l’ordre du jour : points 1, 2, 4, 5, 6, 8.ii), 9 et 10

* Organe intéressé : Assemblée générale de l’OMPI

Président : le président de l’Assemblée générale de l’OMPI

Points de l’ordre du jour : 8.i), 8.iii), 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 22

* Organe intéressé : Comité de coordination de l’OMPI

Président : le président du Comité de coordination de l’OMPI

Points de l’ordre du jour : 25, 26 et 27

* Organes intéressés : Comité de coordination de l’OMPI, Comité exécutif de l’Union de Paris et Comité exécutif de l’Union de Berne

Président : le président du Comité de coordination de l’OMPI

Points de l’ordre du jour : points 3 et 7

* Organe intéressé : Assemblée de l’Union du PCT

Président : le président de l’Assemblée de l’Union du PCT

Point 18 de l’ordre du jour

* Organe intéressé : Assemblée de l’Union de Madrid

Président : le président de l’Assemblée de l’Union de Madrid

Point 19 de l’ordre du jour

* Organe intéressé : Assemblée de l’Union de La Haye

Président : le président de l’Assemblée de l’Union de La Haye

Point 20 de l’ordre du jour

* Organe intéressé : Assemblée de l’Union de Lisbonne

Président : le président de l’Assemblée de l’Union de Lisbonne

Point 21 de l’ordre du jour

* Organe intéressé : Assemblée du Traité de Marrakech

Président : le président de l’Assemblée du Traité de Marrakech

Point 23 de l’ordre du jour

* Organe intéressé : Assemblée du Traité de Beijing

Président : le président de l’Assemblée du Traité de Beijing

Point 24 de l’ordre du jour

[Fin du document]

1. Documents relatifs à chaque point de l’ordre du jour – voir la “Liste des Documents” (A/61/2) [↑](#footnote-ref-2)